



COMpte RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2025

Présents : Denis GLAIZOL, Philippe REGAL, Chantal REGAL, Monique DESBOS, Vincent CHANAL, Marc MORFIN, Christophe DESCHAMPS, Joël GUILLOT, Christiane CHANTIER, Florian MINODIER, Corine FAURE-BASSANO, Keyne ANTOINE.

Absents : Annie BUFFAT-CHAPELLE, Dominique COUTURIER, Véronique MONTET.

Absents excusés : Annie BUFFAT-CHAPELLE, Dominique COUTURIER, Véronique MONTET.

Secrétaire de séance : Chantal REGAL

20h41 : Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au conseil municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 12 septembre 2025. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents (risque santé)
- Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents (risque prévoyance)
- Convention avec le CDG07 pour le calcul des ARE
- Adhésion au contrat groupe proposé par le CDG pour l'assurance des risques statutaires du personnel
- Création d'un chemin rural et classement dans le domaine public au lieu-dit « Trafourine »
- Création d'un tronçon de chemin rural au lieu-dit « La Mousse »
- Déclassement, aliénation et création d'un tronçon de chemin rural au lieu-dit « Rompion »
- Création d'un tronçon de chemin rural et classement dans le domaine public au lieu-dit « La Passa »



- Création d'un tronçon de chemin rural et classement dans le domaine public au lieu-dit « Bouchillon »
- Modification des limites de l'agglomération sur la route d'Arlebosc
- Crédits admis en non-valeur (Budget eau et budget principal)
- Questions diverses

Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents (risque santé)

A compter du 1^{er} janvier 2026, la protection sociale complémentaire (risque santé) des agents devient obligatoire dans la fonction publique territoriale. Il est proposé de verser une participation mensuelle de 15€ (temps partiel) à 30€ (temps complet) à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée

Le conseil approuve à l'unanimité.

Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents (risque prévoyance)

La protection sociale complémentaire (risque prévoyance) était déjà en place.

Les montants minimums de participation ont été revu. Il est proposé de verser une participation mensuelle de 7€ (temps partiel) à 14€ (temps complet) à tout agent prenant part au contrat prévoyance mis en place par la collectivité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Convention avec le CDG07 pour le calcul des ARE (allocations de retour à l'emploi)

Pour faire face à une réglementation complexe et en évolution constante, le CDG07 propose aux collectivités et établissements qui lui sont affiliés à titre obligatoire une prestation pour le calcul des ARE. Cette prestation est mutualisée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier (CDG03).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Adhésion au contrat groupe proposé par le CDG pour l'assurance des risques statutaires du personnel

La Commission d'Appel d'Offre du Centre de Gestion, réunie le vendredi 4 juillet 2025, a jugé l'offre de CNP ASSURANCES/RELYENS, économiquement viable et acceptable sur la base des critères d'attribution du marché, et a choisi de retenir cette offre.



Considérant que :

- la collectivité adhère actuellement au contrat groupe d'assurance en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025.

- compte tenu des avantages d'une consultation groupée,

il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Création d'un chemin rural et classement dans le domaine public au lieu-dit « Trafourine »

Monsieur le Maire expose que depuis plusieurs mois, une opération générale de régularisation de la voirie communale a été mise en œuvre afin de régulariser la situation administrative et cadastrale de certaines voies et chemins dont l'emprise s'exerce depuis longtemps sur des parcelles demeurées privées.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Création d'un tronçon de chemin rural au lieu-dit « La Mousse»

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Déclassement, aliénation et création d'un tronçon de chemin rural au lieu-dit « Rompion »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Création d'un tronçon de chemin rural et classement dans le domaine public au lieu-dit « La Passa »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Création d'un tronçon de chemin rural et classement dans le domaine public au lieu-dit « Bouchillon »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Modification des limites de l'agglomération sur la route d'Arlebosc

Pour donner suite aux travaux d'aménagement, en agglomération, au carrefour entre le chemin de la Naute et la route d'Arlebosc, au lieu-dit Champ La Croix, il serait souhaitable de déplacer le panneau d'entrée et de sortie d'agglomération d'une centaine de mètres en direction d'Arlebosc. La vitesse réglementée à 50 km/h à ce niveau-là, apporterait une sécurité supplémentaire aux usagers.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.



Créances admises en non-valeur (Budget eau)

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables.

Monsieur le Responsable du service de gestion comptable y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une poursuite sans effet, d'un reste à recouvrir inférieur aux seuils de poursuite et d'une décision d'effacement suite à une procédure de surendettement.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de créances.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Créances admises en non-valeur (Budget principal)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe qu'un rendez-vous avec un potentiel restaurateur aura lieu le vendredi 31 octobre avec Céline ROUCH
- Nous sommes toujours en attente du notaire concernant l'achat de la maison « rue des servolles »
- Avec trois nouvelles arrivées ce début d'année à l'école, l'effectif est désormais de 52 élèves à compter du 03 novembre. Monsieur le Maire attend que l'inspectrice de l'académie le rappelle afin d'échanger à ce sujet/

TOUR DE TABLE

Chantal : RAS.

Corine :

- Les pavés ont été posés dans la rue de la Tour et les jardinières finies. Corine énonce le planning à venir concernant les travaux restants. La fin des travaux est prévue cette fin d'année et une ouverture prévue lors des vacances scolaires de février 2026.

Florian : RAS.

Philippe :

- La journée élagage a eu lieu le 17 octobre du côté du quartier de Chanareilles. Il remercie Dominique d'avoir averti les riverains et tous les bénévoles qui ont œuvré à la réussite de cette journée



Christophe : RAS.

Joël : RAS.

Marc : Lors des travaux à la Mouna, l'équipe technique a coupé des conduits d'eau. Dimitri est venu réparer.

Vincent : RAS

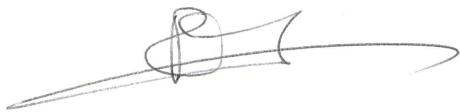
Monique : RAS.

Christiane : RAS.

Keyne : RAS.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h45

La secrétaire de séance
Chantal REGAL



Le Maire
Denis GLAIZOL

